

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### **SÉANCE SPÉCIALE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

Session spéciale du conseil, sous la présidence du maire, tenue le 3 décembre 2007 à 9 h 15, à l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Normand Potvin, maire  
Monsieur Bruno Breton, conseiller du district 2  
Monsieur Simon Simard, conseiller du district 1  
Madame Denise Grenier, conseillère du district 3  
Monsieur Patrice Dodier, conseiller du district 4  
Monsieur Jack Garneau, conseiller du district 5  
Madame Chantal Rouleau, conseillère du district 6

Sont également présents, M. André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à l'administration et au greffe.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Première période de questions.**
- 4) **Demande d'un congé sans traitement de monsieur Éric Cloutier, opérateur réseaux.**
- 5) **Engagement d'un opérateur réseaux en remplacement de monsieur Éric Cloutier.**
- 6) **Avis de motion, règlement relatif au stationnement.**
- 7) **Deuxième période de questions.**
- 8) **Levée de la séance spéciale.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2007-12-2149

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Première période de questions.**

Aucune.

**4) Demande d'un congé sans traitement de monsieur Éric Cloutier, opérateur réseaux.**

Résolution 2007-12-2150

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Cloutier, opérateur réseaux, demande un congé sans traitement;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 7.9 de la Convention collective intervenue entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton-CSN et la Ville de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par le conseiller Jack Garneau et résolu d'accorder un congé sans traitement à monsieur Éric Cloutier pour une période ferme de 6 mois à compter du 4 décembre 2007 conformément à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Engagement d'un opérateur réseaux en remplacement de monsieur Éric Cloutier.**

Résolution 2007-12-2151

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu d'autoriser l'embauche de monsieur Pierre Paré au poste d'opérateur réseaux pour occuper temporairement ce poste laissé vacant suite au congé sans traitement accordé à monsieur Éric Cloutier, selon les spécifications précisées par le directeur des services techniques dans la note de service du 6 novembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Avis de motion, règlement relatif au stationnement.**

Résolution 2007-12-2152

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Simard qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement relatif au stationnement.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

**7) Deuxième période de questions.**

Aucune.

**8) Levée de la séance spéciale.**

Résolution 2007-12-2153

Proposé par le conseiller Bruno Breton, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 9 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Normand Potvin  
Maire

---

André Croisetière  
Directeur général / secrétaire-trésorier